



Supplément au Document d'information en date du 3 août 2026

VILLE DE PARIS Programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 9.500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec le document d'information en date du 7 juillet 2026 (le "**Document d'information**"), préparé par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"**Émetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 9.500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Ville de Paris à la suite du vote du budget supplémentaire par le Conseil de Paris lors de sa séance des 16, 17, 18 et 19 juillet 2026 ; il présente le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 (pages 4 à 33 du présent Supplément).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur, dans une section dédiée et facilement accessible (<http://www.paris.fr/investisseurs>).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce Supplément et les informations contenues dans le Document d'information, les informations contenues dans le Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (<https://www.paris.fr/finances-et-budget>). Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

SOMMAIRE DU SUPPLEMENT

A. Description de l'Émetteur	3
B. Informations générales	33
C. Responsabilité du supplément au Document d'information	34

A. Description de l'émetteur

Les développements ci-après viennent compléter le Document d'information. Ils viennent présenter le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026, en trois parties (pages 4 à 33 du présent Supplément) :

- partie 1 « Présentation générale du Budget supplémentaire 2026 »
- partie 2 « Budget d'investissement »
- partie 3 « Budget de fonctionnement »
- partie 4 « Annexes »

1ère Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondant à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

Titre I – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2026 prévoit la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 à hauteur de 176,8 M€. Ce montant est affecté en priorité au financement des restes à réaliser (19,3 M€) et des impacts de la loi de finances pour 2026 (-24,6 M€ en recettes et +19,2 M€ en dépenses), ainsi qu'à la couverture des aléas auxquels la Ville doit faire face en recettes de fonctionnement (-106,3 M€).

La stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet d'augmenter l'autofinancement au profit de la section d'investissement de 12,9 M€. Ce montant est affecté en dépenses intégralement à la direction des affaires scolaires (DASCO) pour la mise en œuvre du plan contre les violences dans le périscolaire annoncé en avril 2026 et pour l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique. A ce titre, une autorisation de programme d'un montant de 12,0 M€ est également inscrite dans le présent budget supplémentaire.

Sont également prévues des inscriptions équilibrées en dépenses / recettes à hauteur de 35,3 M€ en section de fonctionnement et de 4,7 M€ en section d'investissement, ainsi que des inscriptions techniques.

Compte tenu de ces inscriptions et de la reprise des résultats issus du compte administratif 2025 en investissement, soit un besoin de financement de 12,6 M€ et 33,0 M€ de restes à réaliser financés par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (45,6 M€), l'autorisation d'emprunt est inchangée.

TITRE II – EVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES

▪ Les recettes de fonctionnement

Hors résultat reporté et inscriptions équilibrées, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 130,9 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2026.

Cette évolution tient compte des aléas auxquels la Ville doit faire face (-106,3 M€). En effet, le contexte international entraîne des tensions sur les taux d'intérêt et un dynamisme ralenti du marché de l'immobilier qui impose la désinscription de 85 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Parallèlement, le régime déclaratif¹ mis en œuvre par l'Etat pour établir les rôles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue de produire des effets paradoxaux, avec un produit prévisionnel qui continue de diminuer (-21,3 M€) alors même que le nombre de résidences secondaires à Paris recensées notamment par l'Insee ne cesse d'augmenter.

S'y ajoute l'impact de la loi de finances pour 2026 à hauteur de -24,6 M€ en recettes correspondant à la diminution des compensations versées par l'Etat pour les pertes de fiscalité locale issues d'allègements décidés par le législateur.

Ce projet de BS prend en compte, enfin, 35,3 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes :

- 18,7 M€ au titre des fluides des équipements de proximité financés sur le budget général et remboursés par les états spéciaux d'arrondissement ;
- 15,7 M€ au titre de l'intégration, dans Paris Familles, des recettes de restauration scolaires pour 11 caisses des écoles volontaires ;
- 0,8 M€ au titre de la dépose de câblage THD pour le compte de la Région Ile-de-France ;
- 0,1 M€ au titre des cofinancements perçus pour le Bal de l'Amour.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 68,3 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP). Ce montant inclut principalement :

- l'impact de la loi de finances pour 2026, soit +19,2 M€ en dépenses correspondant à un prélèvement opéré par l'Etat au titre du dispositif de lissage conjoncturel des ressources des collectivités territoriales (Dilico) ;
- 19,3 M€ de restes à réaliser ;
- 1,5 M€ au titre de la dotation versée par le budget général aux états spéciaux d'arrondissement (hors transferts) ;
- -6,5 M€ au titre des charges financières ;
- 35,3 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes (voir ci-dessus).

Le montant des autres dépenses de gestion et celui des crédits de masse salariale sont inchangés, le présent BS procédant uniquement à des mouvements de crédits entre chapitres.

¹ Par le biais principalement de la plateforme « GMBI » (« Gérer mon bien immobilier »).

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montant (M€)
930 - Services généraux	6,6
931 - Sécurité	0,2
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2,5
933 - Culture, vie sociale, sports et loisirs	1,6
934 - Santé et action sociale	1,9
935 - Aménagement des territoires et habitat	2,4
936 - Action économique	0,1
937 - Environnement	1,8
938 - Transports	2,3
Total	19,3

▪ Les dépenses d'investissement

Hors résultat reporté, les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 50,6 M€. Ce montant inclut :

- 33,0 M€ de restes à réaliser ;
- 12,9 M€ au titre de la mise en œuvre du plan contre les violences dans le périscolaire et de l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique (fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ») ;
- 4,7 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes, soit 2,0 M€ au titre de la densification du réseau de chaleur urbaine sur la fonction « Environnement », 1,5 M€ au titre de la régularisation de déconsignations dans le cadre d'opérations foncières sur la fonction « Services généraux (opérations financières) », et 1,2 M€ au titre de la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de la réception de travaux (fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »).

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montants (M€)
900 - Services généraux	10,2
901 - Sécurité	0,2
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,9
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5,5
904 - Santé et action sociale	2,0
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5
906 - Action économique	0,5
907 - Environnement	1,5
908 - Transports	2,7
Total	33,0

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes opérationnelles d'investissement augmentent de 4,7 M€ correspondant à des inscriptions équilibrées en dépenses / recettes (voir ci-dessus).

2^{ème} partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2026 ont été établies :

- à 8 873,4 M€ pour les autorisations de programme en dépenses ;
- à 2 338,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 79,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- 143,9 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est par ailleurs procédé à l'annulation de 245,4 M€ d'autorisations de programme anciennes.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires à :

- 7 522,6 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- 2 482,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Mouvements intervenus postérieurement au BP 2026

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative sur les autorisations de programme. Ces virements sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme en cours.

Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis le BP 2026
Services généraux – Dépenses imprévues	-1 020 000 €
Services généraux	+100 000 €
Santé, action sociale et RSA	+920 000 €
Total général	0,00 €

Ces mouvements correspondent à de travaux de déplombage et de désamiantage demandés en urgence dans la crèche Saint Roch (Paris Centre) (0,9 M€) ainsi qu'à une aide d'urgence à destination de Kyïv (0,1 M€).

Titre I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Sous-titre I – Nouvelles autorisations de programme

A/ En dépenses

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des inscriptions en AP à hauteur de 79,6M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	6,5 M€
901 - Sécurité	5,1 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	17,4 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15,7 M€
904 - Santé et action sociale	14,8 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	11,3 M€
906 - Actions économique	2,8 M€
907 - Environnement	0,9 M€
908 - Transports	5,0 M€
Total	79,6 M€

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 17,4 M€

12,0 M€ sont inscrits sur au titre de l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique. Cette enveloppe doit permettre d'intervenir sur l'ensemble de nos écoles pour installer des dispositifs variés tel que des films solaires, des brasseurs d'air, des ombrières, etc.

4,0 M€ permettront la réalisation de travaux de rénovation dans plusieurs écoles, dont le groupe scolaire Romainville (19^e) ainsi que l'école Erlanger (16^e). 1,5 M€ est inscrit pour l'achat de matériel et de mobilier dans les écoles. Enfin, un complément de 0,5 M€ est inscrit au titre de la restructuration du CMR Paul Valéry (12^e) et 0,5 M€ pour les travaux d'entretien des écoles d'art.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 15,7 M€

6,2 M€ sont ouverts pour poursuivre les travaux de l'église Saint Sulpice (6^e), financés par du mécénat, et 0,7 M€ pour ceux de la chapelle Saint Lazare (10^e) par transfert depuis la fonction « Action économique ». S'y ajoutent 0,4 M€ pour la restauration de vitraux et 0,4 M€ pour l'orgue de Saint Nicaise.

1,4 M€ est ouvert pour financer les dépenses induites par l'incendie de la mairie du 12^e arrondissement et 1,4 M€ pour la conservation du patrimoine, avec notamment des dépenses d'entretien des bibliothèques patrimoniales ainsi que de sécurisation des collections. 1,2 M€ est prévu pour permettre au Musée d'art moderne de Paris d'effectuer des travaux climatiques.

1,2 M€ est inscrit au titre de la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de

la réception de travaux (montant équilibré en dépenses / recettes).

0,5 M€ est ouvert au titre de la rénovation des gazons synthétiques dans les équipements sportifs et 0,5 M€ pour le réaménagement de la Maison de l'air (20^e).

SANTE ET ACTION SOCIALE..... 14,8 M€

7,6 M€ sont inscrits pour compléter le financement de plusieurs opérations dans les crèches, notamment rue Eugène Oudiné (13^e), au sein de la ZAC gare des Mines (18^e), et rue Salneuve (17^e). 4,3 M€ permettront la création d'un centre municipal de santé au sein de la ZAC porte de Montreuil (20^e). 1,3 M€ est prévu pour des travaux au titre de l'hébergement d'urgence et 1,2 M€ pour les établissements de l'ASE.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 11,3 M€

6,0 M€ complémentaires sont ouverts sur le compte foncier équipement, 1,5 M€ pour la sécurisation des voies souterraines des Halles (Paris Centre) 1,2 M€ pour des travaux de mise en sécurité, 1,1 M€ pour le jardin Val de Grace (5^e), 0,9 M€ pour l'appel à projets innovants sur le site des Invalides (7^e), et enfin 0,5 M€ pour la replantation d'arbres.

SERVICES GENERAUX ET OPERATIONS NON VENTILEES..... 6,5 M€

6,0 M€ sont ouverts pour financer des projets informatiques, 0,8 M€ pour la mise en conformité incendie des sites administratifs et la gestion de crise et 0,1 M€ pour le projet Erbil de la Maison des femmes.

SECURITE 5,1 M€

4,8 M€ sont inscrits au titre des locaux de la division territoriale de la police municipale dans les 7^e, 10^e et 11^e arrondissements. S'y ajoute un complément de 0,2 M€ au titre de l'hygiène publique et des travaux d'office (montant équilibré en dépenses / recettes) ainsi que 0,1 M€ pour renforcer les moyens de la police municipale contre les violences routières (extension de l'unité moto et expérimentation de cyclomoteurs électriques de type *speedbikes*).

TRANSPORTS 5,0 M€

Une inscription de 1,5 M€ est proposée pour le remplacement de bornes de recharges électriques. S'y ajoutent 1,2 M€ pour le financement de vélostations dans les parcs de stationnement concédés, 0,8 M€ pour la réalisation de travaux pour le compte de tiers, 0,5 M€ pour le lancement des travaux du pont Massena (13^e), 0,5 M€ pour des mises aux normes en matière de cybersécurité, 0,3 M€ pour le renouvellement de pompe de l'usine Trilbardou et 0,3 M€ pour l'achat de véhicules pour les fourrières.

ACTION ECONOMIQUE 2,8 M€

2,0 M€ sont proposés au titre de l'agriculture et de l'alimentation durables, notamment pour le développement des circuits courts ainsi que des restaurants et des épiceries durables. S'y ajoute 1,5 M€ équilibré en dépenses / recettes pour la régularisation des déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières. 0,7 M€ sont transférés vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ».

ENVIRONNEMENT0,9 M€

Sont inscrits 0,5 M€ pour les aides à l'acquisition de véhicules propres et 0,4 M€ pour le réaménagement du site Invalides (7^e).

B/ En recettes

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1,2 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	1,5 M€
Total	2,7 M€

SERVICES GENERAUX 1,5 M€

Ce montant équilibré en dépenses / recettes correspond à la régularisation des déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 1,2 M€

Ce montant équilibré en dépenses / recettes correspond à la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de la réception de travaux.

Sous-titre II – Annulations d'autorisations de programme

Le présent budget supplémentaire procède à l'annulation de la part non engagée des autorisations de programme qui deviennent caduques (207,0 M€) ainsi qu'à des annulations partielles correspondant à des crédits devenus sans objet (38,4 M€), soit une variation totale de -245,4 M€.

Les autorisations de programme proposées à la caducité découlent de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. Elles portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde ; et d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année. Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part qui n'a pas été engagée. Les directions opérationnelles conservent la possibilité de liquider les sommes restantes à verser dans le cadre des engagements juridiques avec une marge de 10,0 %.

La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements en novembre 2026.

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

Chapitre fonctionnel	AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total
900 - Services généraux	-6,5 M€	-3,0 M€	-9,4 M€
901 - Sécurité	-0,1 M€	-0,4 M€	-0,5 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-10,5 M€	-12,7 M€	-23,2 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-15,8 M€	-6,8 M€	-22,6 M€
904 - Santé et action sociale	-11,5 M€	-0,2 M€	-11,7 M€
9044 - RSA	-0,1 M€	0,0 M€	-0,1 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	-31,9 M€	-7,7 M€	-39,6 M€
906 - Actions économique	-8,2 M€	0,0 M€	-8,2 M€
907 - Environnement	-5,4 M€	-7,1 M€	-12,4 M€
908 - Transports	-1,0 M€	-0,5 M€	-1,6 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	-116,0 M€	0,0 M€	-116,0 M€
Total	-207,0 M€	-38,4 M€	-245,4 M€

A/ Les autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations en dépenses sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière suivante :

- 39,1 M€ sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- 161,9 M€ sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- 4,1 M€ sur des autorisations de programme d'investissements localisés ;
- 2,0 M€ sur des autorisations de programme du budget participatif.

SERVICES GENERAUX -122,5 M€

Les 117,4 M€ de crédits annulables sur des AP de plan incluent 115,0 M€ correspondant à des inscriptions techniques dans le cadre de ventes avec échéanciers (millésime 2025), 0,9 M€ correspondant aux opérations financières en lien avec le compte foncier commerce (millésime 2024), 0,7 M€ issu de travaux de modernisation des systèmes de sécurité incendie et des installations électriques (millésime 2023), 0,3 M€ issu de travaux de ravalement et 0,2 M€ issu de travaux de mise aux normes des ascenseurs (millésime 2023).

3,1 M€ d'annulations sont proposés sur des AP de projet, dont 1,9 M€ sur l'AP « Mise en conformité sécurité incendie des bâtiments 2 et 4 rue Lobau » (millésime 2016), 0,9 M€ sur l'AP « aménagement du centre administratif Boucry » (millésime 2024) et 0,2 M€ sur l'AP « SDIA » (millésime 2020).

2,0 M€ correspondent à des reliquats de projets du budget participatif sur des millésimes anciens.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -31,9 M€

Parmi les 27,2 M€ annulables sur des AP de plan, 22,9 M€ correspondent à des inscriptions techniques en lien avec des acquisitions avec échéanciers (millésimes 2024 et 2025), 3,9 M€ à des inscriptions techniques en lien avec des échanges fonciers (millésime 2025) et 0,3 M€ à des reliquats sur le millésime 2024 de l'AP consacrées aux honoraires des notaires.

Parmi les 4,0 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 1,9 M€ est issu du millésime

2018 de l'AP « Goutte d'Or », 0,7 M€ du millésime 2024 de l'AP « Rénovation Champs-Élysées post JOP 2024 » et 0,6 M€ des millésimes 2017 et 2022 de l'AP « 150 hectares de bâtiments végétalisés ».

S'y ajoute 0,7 M€ proposé à l'annulation sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS..... -15,8 M€

14,3 M€ sont proposés à caducité sur des AP de projet, dont 6,5 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « Gare des Mines fillettes – Aréna 2 », 2,5 M€ sur les millésimes 2022 et 2024 de l'AP « Accor Aréna », 1,2 M€ issus des travaux sur les sites temporaires des JOP 2024 (millésimes 2021 à 2024), 1,1 M€ sur le millésime 2019 de l'AP « Stade Charléty (13^e) – mise en accessibilité JOP », 0,9 M€ sur les millésimes 2022 et 2024 de l'AP relative aux travaux de rénovation du stade Coubertin, et 0,7 M€ sur les millésimes 2022 et 2023 de l'AP relative aux travaux transverses sur les sites pérennes des JOP 2024.

1,1 M€ est annulable sur diverses AP de plan, dont 0,3 M€ sur l'AP « Intégration des antennes de police » (millésime 2018), 0,1 M€ sur l'AP relative aux études et diagnostics JOP 2024 (millésime 2021) et 0,1 M€ sur l'AP « Gazons synthétiques » (millésime 2023).

S'y ajoute 0,4 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA -11,5 M€

8,2 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet correspondant à des reliquats notamment sur les millésimes 2021, 2023 et 2024 de l'AP « CC Marc Orlan – 18^e – restructuration (4,6 M€), sur le millésime 2014 de l'AP « Multi accueil 38 rue Myrha (18^e) – Construction » (1,3 M€), sur le millésime 2024 de l'AP « EHPAD Arthur Groussier » (1,0 M€) et sur le millésime 2024 de l'AP « CC Ilot St Germain (7^e) » (0,8 M€).

Parmi les 3,1 M€ annulables sur des AP de plan, 1,2 M€ correspond à des reliquats sur l'AP « Subvention équipement petite enfance » (millésime 2023), 0,8 M€ est issu des millésimes 2020 et 2021 de l'AP « ADAP équipements sportifs » et 0,4 M€ est issu du millésime 2022 de l'AP « Travaux d'accessibilité handicapés ».

S'y ajoute 0,2 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -11,1 M€

5,8 M€ de reliquats sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 3,1 M€ sur l'AP « Rénovation énergétique des écoles – nouvelle tranche 200 écoles » (millésime 2016), 0,7 M€ sur l'AP « Groupe scolaire Alésia (14^e) – cuisine » (millésime 2014), 0,6 M€ sur l'AP « Tous mobilisé 2nd degré » (millésimes 2019 et 2020) et 0,5 M€ sur l'AP « Lagny Pyrénées – GPRU Collège Lucie Faure (20^e) » (millésime 2009).

2,7 M€ sont proposés à l'annulation sur des millésimes anciens d'investissements localisés

2,0 M€ sont annulables sur diverses AP de plan, notamment 1,1 M€ de reliquats issus de travaux dans les établissements d'enseignement supérieur (millésime 2024) et 0,2 M€ issus de

travaux de sécurité dans les cuisines scolaires (millésime 2023).

ACTION ECONOMIQUE -8,2 M€

6,9 M€ sont annulables sur diverses AP de plan, principalement sur le millésime 2024 de l'AP « Compte foncier commerce » (6,0 M€) et sur le millésime 2024 de l'AP « Fonds de soutien à la recherche » (0,7 M€).

1,3 M€ est annulable sur diverses AP de projet, dont 0,5 M€ sur l'AP « Émergences » (millésime 2025), 0,3 M€ sur l'AP « accompagnement de la structuration de la filière de la consigne et du réemploi » et 0,3 M€ sur l'AP « adaptation de sites à l'agriculture urbaine ».

ENVIRONNEMENT -5,4 M€

3,2 M€ sont proposées à l'annulation sur des AP de plan, dont 3,1 M€ sur l'AP « Études et travaux de performance énergétique » (millésime 2023 et 2024).

2,2 M€ sont annulables sur diverses AP de projet, principalement sur le millésime 2024 de l'AP « Électrification des ateliers engins » (0,6 M€), sur le millésime 2022 de l'AP « Collecte des déchets alimentaires » (0,5 M€) et sur le millésime 2021 de l'AP « Construction du garage Paris sud-ouest » (0,5 M€).

TRANSPORT -1,0 M€

0,9 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de plan, dont 0,5 M€ sur l'AP « Pistes cyclables » (millésime 2020) et 0,4 M€ sur l'AP « Pieds d'arbres » (millésime 2023).

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP de projet relative à l'extension du tramway T3.

SECURITE -0,1 M€

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP de plan « Matériel anti-intrusion et surveillance » (millésime 2023).

B/ Les annulations partielles

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -12,7 M€

9,9 M€ devenus sans objet sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, notamment 2,0 M€ sur le millésime 2010 sur l'AP « Clichy Batignolles – Saussure – Collège (17^e) », 2,0 M€ sur les millésimes 2021, 2023 et 2024 sur les AP relatives aux cours oasis dans les écoles et collèges, 1,6 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « Tous mobilisé 1^{er} et 2nd degrés », 1,5 M€ sur le millésime 2021 sur l'AP « Rénovation énergétique des écoles – nouvelle tranche 200 écoles », et 1,4 M€ sur le millésime 2021 sur l'AP « Croisset GPRU – Maurice Utrillo ».

2,9 M€ sont proposées à l'annulation sur les AP de plan, notamment 1,3 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Sécurité bâtimentaires collèges », 0,7 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Matériel et mobiliser informatique » et 0,4 M€ sur le millésime 2024 relatif aux travaux dans les bâtiments administratifs.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -7,7 M€

Ce montant inclut 7,0 M€ sur le millésime 2022 de l'AP de projet « Zone à trafic limité Paris Centre » et 0,7 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Gestion urbaine de proximité ».

ENVIRONNEMENT -7,1 M€

Ce montant correspond à des crédits devenus sans objet sur des millésimes d'AP antérieurs, notamment 2,0 M€ sur l'AP « ENR 2030 », 0,6 M€ sur l'AP « Energiculteurs », 0,5 M€ sur l'AP « Télémétrie et digitalisation de la collecte et du nettoyage », 0,5 M€ sur l'AP « Nouveaux garages – études ».

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -6,8 M€

Des ajustements sont opérés à hauteur de 4,8 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Parc Bercy (12^e) – Skate Park – reconstruction », de 1,5 M€ sur le millésime 2023 de l'AP « ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e) » et de 0,2 M€ sur le millésime 2026 sur l'AP « Baignade de la Villette (19^e) ».

0,3 M€ est par ailleurs proposé à l'annulation sur l'AP de plan « Signalétique jeunesse ».

SERVICES GENERAUX -3,0 M€

Des ajustements sont opérés à hauteur de 1,0 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Projets logement », 0,5 M€ sur le millésime 2025 de l'AP « Datacenter secondaire » et 0,5 M€ sur le millésime 2025 sur l'AP « SI Centre d'action sociale ».

1,0 M€ est par ailleurs proposé à l'annulation sur le millésime 2025 sur l'AP « Réseaux locaux ».

SECURITE -0,4 M€

Ce montant concerne l'AP de plan « Télécom et transmission mobile » (millésime 2023).

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -0,2 M€

Ce montant concerne les AP de plan relatives aux travaux d'accessibilité dans les collèges et écoles (millésimes 2022 et 2023).

Sous-titre III – Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2026, le stock net a été établi à 8 873,4 M€.

Avant le vote du budget supplémentaire 2026, le stock net s'élève à 7 688, M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2025, ainsi que de l'exécution 2026 au 15 juin 2026.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une diminution du stock net d'AP de 165,8 M€ en dépenses, ce qui le ramène à 7 522,6 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2026	BS 2026	Stock net après BS 2026
0	Services généraux	1 060 911 650,43	(118 882 388,14)	942 029 262,29
1	Sécurité	30 802 672,27	4 638 393,87	35 441 066,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	564 864 479,66	(5 792 180,73)	559 072 298,93
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	770 966 147,24	(6 958 412,93)	764 007 734,31
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	255 043 937,63	3 010 345,71	258 054 283,34
5	Aménagement des territoires et habitat	4 331 656 490,78	(28 311 458,31)	4 303 345 032,47
6	Action économique	62 634 149,57	(5 449 645,80)	57 184 503,77
7	Environnement	364 914 441,49	(11 518 406,71)	353 396 034,78
8	Transports	246 607 839,96	3 470 642,33	250 078 482,29
TOTAL GENERAL		7 688 401 809,03	(165 793 110,71)	7 522 608 698,32

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II – Les crédits de paiement

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 143,9 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	50,6 M€	50,3 M€
900 - Services généraux	12,2 M€	0,0 M€
901 - Sécurité	0,2 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	13,3 M€	0,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6,7 M€	1,2 M€
904 - Santé et action sociale	0,5 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5 M€	0,0 M€
906 - Actions économique	2,0 M€	0,0 M€
907 - Environnement	6,5 M€	2,0 M€
908 - Transports	0,2 M€	0,0 M€
922 - Dotations et participations	0,0 M€	45,6 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	2,5 M€	1,5 M€
Opérations d'ordre	80,7 M€	80,7 M€
925 - Opérations patrimoniales	80,7 M€	80,7 M€
Opérations budgétaires sans réalisation	12,6 M€	12,9 M€
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	12,9 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12,6 M€	0,0 M€
Total	143,9 M€	143,9 M€

En dépenses, l'inscription de 143,9 M€ inclut :

- 50,6 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 93,4 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de 143,9 M€ proposée au budget supplémentaire 2026 résulte des mouvements suivants :

- 50,3 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 93,6 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

Opérations d'ordre

80,7 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux ainsi que des avances versées sur marchés et des primes d'émission.

Autres inscriptions techniques

Des inscriptions techniques sont réalisées dans le cadre du BS 2026 sur la section d'investissement :

- en recettes, ajustement de l'autofinancement (+12,9 M€) et inscription de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (+45,6 M€) ;
- en dépenses, reprise du résultat d'exécution reporté de la section d'investissement (12,6 M€).

3^{ème} partie : Le Budget de Fonctionnement

À l'issue du budget primitif (BP) 2026 adopté lors du Conseil de Paris des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2026 ont été établies à 10 298,6 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 99,7 M€ en recettes et en dépenses. Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 est repris en recettes pour 176,8 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 398,3 M€ en recettes et en dépenses.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Recettes
Chapitre fonctionnel	Variation BS 2026
930 - Services généraux	0,8 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15,7 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,1 M€
936 - Action économique	18,5 M€
937 - Environnement	18,7 M€
Total crédits ventilés	53,8 M€
940 - Impositions directes	-6,3 M€
941 - Autres impôts et taxes	-100,0 M€
942 - Dotations et participations	-24,6 M€
Total crédits non ventilés	-130,9 M€
Total crédits réels	-77,1 M€
002 - Résultat de fonctionnement reporté	176,8 M€
TOTAL	99,7 M€

L'inscription de 99,7 M€ proposée au budget supplémentaire de 2026 résulte des mouvements suivants :

- 176,8 M€ de résultat de fonctionnement reporté ;
- -95,6 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 18,5 M€ de crédits équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Variation BS 2026		
	BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Variation BS totale
930 - Services généraux	0,4 M€	6,6 M€	7,0 M€
9305 - Gestion des fonds européens	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€
931- Sécurité	4,9 M€	0,2 M€	5,1 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	19,1 M€	2,5 M€	21,6 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2,4 M€	1,6 M€	4,0 M€
934 - Santé et action sociale	6,2 M€	1,9 M€	8,1 M€
9343 - APA	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
9344 - RSA	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	1,4 M€	2,4 M€	3,8 M€
936 - Action économique	19,9 M€	0,1 M€	20,0 M€
937 - Environnement	-2,7 M€	1,8 M€	-0,9 M€
938 - Transports	2,0 M€	2,3 M€	4,3 M€
Total crédits ventilés	55,0 M€	19,3 M€	74,4 M€
941 - Autres impôts et taxes	19,2 M€	0,0 M€	19,2 M€
943 - Opérations financières	-6,5 M€	0,0 M€	-6,5 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Total crédits non ventilés	12,4 M€	0,0 M€	12,4 M€
Total crédits réels	67,5 M€	19,3 M€	86,8 M€
953 - Virement à la section d'investissement	12,9 M€	0,0 M€	12,9 M€
Total crédits d'ordre	12,9 M€	0,0 M€	12,9 M€
TOTAL	80,4 M€	19,3 M€	99,7 M€

En dépenses, l'inscription de 99,7 M€ inclut :

- 68,3 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 18,5 M€ de crédits équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM ;
- 12,9 M€ d'autofinancement.

4^{ème} Partie : ANNEXES

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026

2026 DFA 21-1 Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 sur la section d'investissement.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2026 DFA 26 des 15, 16 et 17 juillet 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2025 DFA 68-1 des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2026 ;

Vu la délibération 2026 DFA 20 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- à la somme de -165 793 110,71 € en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de 7 522 608 698,32 €, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;
- à la somme de 143 911 240,89 € en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, ce qui porte les crédits votés à 2 482 789 694,89 €.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : Le montant de l'autorisation d'emprunt demeure inchangé et s'établit à 657 973 428,00 €.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2026	BS 2026	Stock net après BS 2026
0	Services généraux	1 060 911 650,43	(118 882 388,14)	942 029 262,29
1	Sécurité	30 802 672,27	4 638 393,87	35 441 066,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	564 864 479,66	(5 792 180,73)	559 072 298,93
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	770 966 147,24	(6 958 412,93)	764 007 734,31
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	255 043 937,63	3 010 345,71	258 054 283,34
5	Aménagement des territoires et habitat	4 331 656 490,78	(28 311 458,31)	4 303 345 032,47
6	Action économique	62 634 149,57	(5 449 645,80)	57 184 503,77
7	Environnement	364 914 441,49	(11 518 406,71)	353 396 034,78
8	Transports	246 607 839,96	3 470 642,33	250 078 482,29
TOTAL GENERAL		7 688 401 809,03	(165 793 110,71)	7 522 608 698,32

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 576 536 426,00	32 982 860,32	-49 799 710,71	15 123 000,00	15 123 000,00	15 123 000,00	0,00	48 105 860,32
900	Services généraux	152 262 561,00	10 220 848,76	-2 888 988,14	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	12 220 848,76
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 364 889,00	174 559,78	4 638 393,87	0,00	0,00	0,00	0,00	174 559,78
902	Enseign. form. professionnelle, apprent.	108 617 113,00	3 947 384,34	-5 792 180,73	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	0,00	13 347 384,34
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	136 828 000,00	5 491 182,57	-6 958 412,93	1 223 000,00	1 223 000,00	1 223 000,00	0,00	6 714 182,57
904	Santé et action sociale (hors RSA)	72 226 000,00	1 958 836,40	3 142 926,99	-1 500 000,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	0,00	458 836,40
904-4	RSA	200 000,00	0,00	-132 581,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	831 616 810,00	6 491 785,82	-28 311 458,31	0,00	0,00	0,00	0,00	6 491 785,82
906	Action économique	24 965 000,00	485 685,57	-5 449 645,80	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 985 685,57
907	Environnement	111 040 400,00	1 504 610,97	-11 518 406,71	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	6 504 610,97
908	Transports	116 415 653,00	2 707 966,11	3 470 642,33	-2 500 000,00	-2 500 000,00	-2 500 000,00	0,00	207 966,11
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	762 342 028,00	0,00		83 200 000,00	83 200 000,00		0,00	83 200 000,00
921	Taxes non affectées	280 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	472 367 202,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		0,00	2 500 000,00
925	Opérations patrimoniales	209 150 000,00			80 700 000,00	80 700 000,00		0,00	80 700 000,00
926	Transferts entre les sections	80 044 826,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 338 878 454,00	32 982 860,32	-165 793 110,71	98 323 000,00	98 323 000,00	98 323 000,00	0,00	131 305 860,32
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									12 605 380,57

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL									143 911 240,89

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	179 606 274,00	0,00	3 223 000,00	3 223 000,00	3 223 000,00
900	Services généraux	973 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	8 564 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	18 778 851,00	0,00	1 223 000,00	1 223 000,00	1 223 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	7 110 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	111 450 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	15 792 530,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
908	Transports	16 236 085,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 736 359 492,00	0,00	82 200 000,00	82 200 000,00	82 200 000,00
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	150 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	833 239 492,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
925	Opérations patrimoniales	209 150 000,00		80 700 000,00	80 700 000,00	80 700 000,00
926	Transferts entre les sections (4)	539 970 000,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	422 912 688,00	0,00	12 900 000,00	12 900 000,00	12 900 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	317 912 688,00		12 900 000,00	12 900 000,00	12 900 000,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 338 878 454,00	0,00	98 323 000,00	98 323 000,00	98 323 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
-----------------------------------	------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	45 588 240,89
--	---------------

TOTAL	143 911 240,89
-------	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026								
IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	629 909 763,00	0,00	22 364 889,00	118 017 113,00	138 051 000,00	70 726 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	327 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 656 843,54	0,00	230 000,00	5 410 952,00	13 571 099,00	5 740 818,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 340 000,00	0,00	15 500 889,00	19 232 000,00	15 677 000,00	12 395 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 200 022,00	0,00	690 000,00	2 597 200,00	15 099 322,00	5 673 905,00	34 146,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	350 400,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	114 065 695,46	0,00	5 344 000,00	90 576 961,00	93 353 179,00	46 716 277,00	165 854,00
26	Participations et créances rattachées	46 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	101 066 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 140 300 932,89	0,00	700 000,00	8 564 556,00	20 001 851,00	7 110 873,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	105 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	199 588 240,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
13	Subventions d'investissement	973 200,00	0,00	0,00	8 564 556,00	19 882 851,00	6 910 873,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	797 113 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	100 000,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 626 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	600 000,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	831 616 819,00	26 465 000,00	116 040 400,00	113 915 653,00		2 067 306 628,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		780 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		327 176 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 345 497,00	167 000,00	6 423 666,00	2 142 516,00		71 688 391,54
204	Subventions d'équipement versées	352 809 611,00	13 255 000,00	6 651 000,00	30 825 653,00		468 686 153,00
21	Immobilisations corporelles	274 477 085,00	10 236 000,00	31 946 965,00	1 756 824,00		360 971 469,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		350 400,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	185 534 617,00	2 747 000,00	71 018 789,00	76 690 660,00		686 213 012,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 625 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		101 066 202,00
45	Opérations pour compte de tiers	450 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00		3 750 000,00
	RECETTES	111 450 179,00	0,00	17 792 530,00	16 236 085,00		1 322 157 006,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		105 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		199 588 240,89
13	Subventions d'investissement	84 909 009,00	0,00	17 792 530,00	12 736 085,00		151 769 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		797 113 428,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	23 275 610,00	0,00	0,00	0,00		23 275 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 265 560,00	0,00	0,00	0,00		3 442 560,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		37 626 064,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00		4 142 000,00

Le Maire de Paris,

Emmanuel Grégoire
Emmanuel GRÉGOIRE

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026

2026 DFA 21-2 Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 sur la section de fonctionnement.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2026 DFA 26 des 15, 16 et 17 juillet 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2025 DFA 68-2 des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2026 ;

Vu la délibération 2026 DFA 20 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2026 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 est arrêté comme suit :

- **Dépenses99 719 230,13 €**
- **Recettes.....99 719 230,13 €**

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération, ce qui porte le montant des crédits votés à 10 398 313 321,13 € en dépenses et en recettes.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

III – VOTE DU BUDGET								
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III
								B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	7 595 292 774,00	19 325 018,89	0,00	55 048 982,94	55 048 982,94	0,00	55 048 982,94	74 374 001,83
930	Services généraux	942 193 713,00	6 550 954,32	0,00	409 462,53	409 462,53	0,00	409 462,53	6 960 416,85
930-5	Gestion des fonds européens	3 272 604,00	0,00	0,00	1 021 970,00	1 021 970,00	0,00	1 021 970,00	1 021 970,00
931	Sécurité	491 944 935,00	191 417,14	0,00	4 925 936,86	4 925 936,86	0,00	4 925 936,86	5 117 354,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	893 612 216,00	2 539 434,39	0,00	19 068 300,61	19 068 300,61	0,00	19 068 300,61	21 607 735,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	657 974 129,00	1 591 161,75	0,00	2 441 889,25	2 441 889,25	0,00	2 441 889,25	4 033 051,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 088 714 489,00	1 917 632,83	0,00	6 166 717,17	6 166 717,17	0,00	6 166 717,17	8 084 350,00
934-3	APA	145 644 121,00	0,00	0,00	100 898,00	100 898,00	0,00	100 898,00	100 898,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	461 679 458,00	0,00	0,00	245 834,00	245 834,00	0,00	245 834,00	245 834,00
935	Aménagement des territoires et habitat	317 988 243,00	2 364 137,83	0,00	1 427 376,17	1 427 376,17	0,00	1 427 376,17	3 791 514,00
936	Action économique	44 559 067,00	136 553,25	0,00	19 895 048,75	19 895 048,75	0,00	19 895 048,75	20 031 602,00
937	Environnement	806 726 458,00	1 767 835,67	0,00	-2 677 830,67	-2 677 830,67	0,00	-2 677 830,67	-909 995,00
938	Transports	740 783 341,00	2 265 891,71	0,00	2 023 380,27	2 023 380,27	0,00	2 023 380,27	4 289 271,98
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 385 388 629,00	0,00		12 445 228,30	12 445 228,30		12 445 228,30	12 445 228,30
940	Impositions directes	1 324 023 196,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	257 998 698,00	0,00		19 200 000,00	19 200 000,00		19 200 000,00	19 200 000,00
942	Dotations et participations	22 243 394,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	237 481 173,00	0,00		-6 501 250,70	-6 501 250,70		-6 501 250,70	-6 501 250,70
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 672 168,00	0,00		-253 521,00	-253 521,00		-253 521,00	-253 521,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	539 970 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	317 912 688,00		0,00	12 900 000,00	12 900 000,00		12 900 000,00	12 900 000,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	317 912 688,00			12 900 000,00	12 900 000,00		12 900 000,00	12 900 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		10 298 594 091,00	19 325 018,89	0,00	80 394 211,24	80 394 211,24	0,00	80 394 211,24	99 719 230,13

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)									0,00
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	------

TOTAL									99 719 230,13
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 60 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 778 339 305,00	0,00	53 795 461,51	53 795 461,51	53 795 461,51
930	Services généraux	243 500 988,00	0,00	791 500,00	791 500,00	791 500,00
930-5	Gestion des fonds européens	3 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	3 382 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	73 874 000,00	0,00	15 700 000,00	15 700 000,00	15 700 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	128 948 300,00	0,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	384 423 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	43 348 331,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	269 590 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	68 058 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	216 879 700,00	0,00	18 520 000,00	18 520 000,00	18 520 000,00
937	Environnement	853 078 395,00	0,00	18 651 961,51	18 651 961,51	18 651 961,51
938	Transports	490 246 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 520 254 786,00	0,00	-130 914 100,00	-130 914 100,00	-130 914 100,00
940	Impositions directes	4 025 525 112,00	0,00	-21 314 100,00	-21 314 100,00	-21 314 100,00
941	Autres impôts et taxes	3 286 985 029,00	0,00	-85 000 000,00	-85 000 000,00	-85 000 000,00
942	Dotations et participations	135 477 679,00	0,00	-24 600 000,00	-24 600 000,00	-24 600 000,00
943	Opérations financières	12 222 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	80 044 826,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		10 298 594 091,00	0,00	-77 118 638,49	-77 118 638,49	-77 118 638,49
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)						176 837 868,62
TOTAL						99 719 230,13

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

5

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2026								
IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	2 800 467 032,83	4 294 574,00	496 870 871,86	912 880 516,61	660 416 018,25	2 094 881 206,17	145 745 019,00
011	Charges à caractère général	212 606 664,00	478,00	17 080 125,86	48 682 892,61	95 034 382,25	89 706 255,17	386 297,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	445 502 156,00	384 096,00	218 160 199,00	603 299 063,00	377 578 135,00	585 687 136,00	3 858 722,00
014	Atténuations de produits	1 814 837 526,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 699 117,00	3 910 000,00	261 630 547,00	260 896 561,00	187 803 491,00	1 419 487 815,00	141 500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 418 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	230 979 922,30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	12 423 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 730 426 216,62	3 010 000,00	3 382 500,00	89 574 000,00	129 080 300,00	384 423 082,00	43 348 331,00
013	Atténuations de charges	5 030 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 386 626,00	0,00	0,00	29 836 727,00	64 832 657,00	70 897 009,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 838 038 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 360 226 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	103 220 822,00	3 010 000,00	1 362 500,00	57 940 160,00	14 756 415,00	254 701 979,00	39 748 331,00
75	Autres produits de gestion courante	208 963 544,00	0,00	2 020 000,00	1 795 113,00	49 491 228,00	58 824 094,00	3 600 000,00
76	Produits financiers	12 222 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

6

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

7

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	461 925 292,00	319 415 619,17	64 454 115,75	804 046 627,33	742 806 721,27		9 508 205 614,24
011	Charges à caractère général	7 996 673,00	80 066 995,17	5 105 316,75	284 508 864,33	119 954 419,27		961 129 373,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 072 016,00	197 219 452,00	12 772 622,00	388 708 025,00	80 917 035,00		2 929 158 657,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	18 520 000,00	0,00	0,00		1 833 357 526,53
65	Autres charges de gestion courante	438 856 603,00	42 129 172,00	28 056 177,00	130 831 738,00	541 780 267,00		3 537 583 488,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 418 647,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		230 979 922,30
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00		12 578 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	269 590 009,00	68 058 000,00	235 399 700,00	871 730 356,51	490 246 000,00		10 141 430 626,51
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00		5 355 470,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 013 571,00	66 940 000,00	40 110 315,00	439 170 994,00		741 189 899,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 838 038 214,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	155 520 000,00	686 778 055,00	0,00		5 451 114 596,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	2 783 000,00	47 200,00	1 405 876,00	820 000,00		491 796 283,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000 000,00	59 261 429,00	12 892 500,00	143 111 110,51	50 255 006,00		601 214 024,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 222 140,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Le Maire de Paris,

Emmanuel Grégoire

Emmanuel GRÉGOIRE

8

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16, 17 et 18 juillet 2026

2026 DFA 21-3 Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026 sur les dotations aux états spéciaux d'arrondissement.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L. 2511-45 ;

Vu l'avis rendu par la commission réunie le 29 juin 2026 en application de l'article L. 2511-45 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose au titre du budget supplémentaire de la Ville pour 2026 d'approuver les modifications apportées aux montants des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissements ;

Vu les délibérations des dix-sept conseils d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI au nom de la 1ère commission ;

Délibère

Article 1 : Le montant de la dotation de gestion locale versée par le budget général aux arrondissements est fixé à 177 913 273,83 € au budget supplémentaire 2026.

Le montant total des crédits ouverts sur les états spéciaux d'arrondissement pour les dépenses de gestion locale au titre de l'exercice 2026 s'établit à 189 331 598,23 € incluant :

- 158 068 418 € de crédits inscrits au titre du BP 2026 ;
- un ajustement de 19 844 855,83 € au titre du BS 2026, comprenant les ajustements actés, les mouvements entre dotations et les transferts vers le budget général ;
- 11 418 324,40 € en reprise du solde d'exécution 2025.

Article 2 : Le montant de la dotation d'animation locale et culturelle versée par le budget général aux arrondissements est fixé à 13 455 964,70 € au budget supplémentaire 2026.

Le montant total des crédits ouverts sur les états spéciaux d'arrondissement pour les dépenses d'animation locale au titre de l'exercice 2026 s'établit à 17 648 635,56 €, incluant :

- 14 115 874 € de crédits inscrits au titre du BP 2026 ;
- -659 909,30 € de crédits minorés au titre du BS 2026, comprenant les transferts vers le budget général ;
- 4 192 670,86 € en reprise du solde d'exécution 2025.

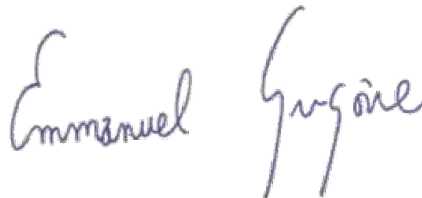
Article 3 : Le montant de la dotation d'investissement versée par le budget général aux arrondissements est fixé à 5 588 394,46 € au budget supplémentaire 2026.

Le montant total des crédits ouverts sur les états spéciaux d'arrondissement pour les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026 s'établit à 9 016 614,35 €, incluant :

- 5 633 311 € de crédits inscrits au titre du BP 2026 ;
- Un ajustement de - 44 916,54 € au titre du BS 2026, comprenant les ajustements actés, les mouvements entre dotations et les transferts vers le budget général ;
- 3 428 219,89 € en reprise du solde d'exécution 2025.

Article 4 : Le montant des dotations versées aux arrondissements au titre de l'animation locale, de gestion locale et d'investissement est fixé conformément à l'annexe jointe.

Le Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading 'Emmanuel Grégoire'.

Emmanuel GRÉGOIRE

B. Informations générales

Les développements ci-après viennent se substituer aux termes et conditions du premier paragraphe de la section « *Informations générales* » du Document d'information :

L'Émetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise à jour du Programme qui a été autorisée (i) par la délibération n°2025 DFA 68-1 et 68-2 des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 du Conseil Municipal de l'Émetteur portant budget primitif d'investissement pour 2026 et (ii) par les délibérations n° 2026 DFA 21, 21-1, 21-2, 21-3 des 16, 17, 18 et 19 juillet 2026 portant respectivement projet de budget supplémentaire d'investissement et projet de budget supplémentaire de fonctionnement. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal de l'Émetteur.

C. Responsabilité du Supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 3 août 2026

VILLE DE PARIS

**Direction des Finances et des Achats
7, Avenue de la Porte d'Ivry,
75013 Paris.**

Représentée par : Hervé Amblard

Responsable de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation